

COMEX TIGER

Compte-rendu de la réunion du 24/06/2022

En raison de la situation liée au Covid-19, la réunion est organisée via visioconférence (zoom).

Périmètre

44 participants : cf. émargement en pièce jointe

Documents transmis

- Support de présentation de la réunion
- Feuille d'émargement

Ouverture de la réunion du COMEX par Denis Bertin

Julien Villevieille devient Chef de Cabinet du Président, et quitte sa fonction de Chef de projet TIGER au 23 juin 2022.

L'offre de recrutement est actuellement ouverte afin de trouver son remplaçant sur les projets PIA TIGER et IDEaL.

Dans l'attente du recrutement du prochain Chef de projet, l'équipe opérationnelle TIGER reste pleinement mobilisée via l'adresse mail générique amidex-tiger@univ-amu.fr et Céline Bréal assure l'intérim sur le poste de Chef de projet.

1. AAP TFR : parcours lauréats

L'équipe opérationnelle TIGER/AMIDEX a vérifié l'adéquation des informations fournies par les parcours candidats selon la grille de critères définie pour chaque renfort et pour chaque phase de transformation dans le texte de cadrage de l'AAP.

132 parcours sont lauréats dont 97 liés à des Instituts d'établissement (financés sur budget TIGER) et 35 hors instituts (financés sur budget Idex).

Suite à l'analyse de chaque dossier de candidature, et aux propositions de l'équipe opérationnelle :

- 44 parcours se situent en phase d'accompagnement
- 52 parcours se situent en phase de transformation
- 36 parcours se situent en phase de labellisation

Sur les 132 parcours, 84 ont choisi le renfort Recherche, 59 ont choisi le renfort Internationalisation, et 69 ont choisi le renfort Monde Socio-Economique.

Liste des parcours : <https://amubox.univ-amu.fr/s/GMYNHQkRZsigpBL>

Le budget total des financements qui seront attribués est de 1 047 900€, dont 745 200€ sur budget

TIGER et 302 700€ sur budget Idex.

Répartition des dispositifs attribués :

- Le dispositif « stage » a été attribué 96 fois, soit : 230 400€
- Le dispositif « bourse » a été attribué 85 fois, soit : 340 000€
- Le dispositif « colloque » a été attribué 44 fois, soit : 66 000€
- Le dispositif « évènement » a été attribué 66 fois, soit : 264 000€
- Le dispositif « extérieur » a été attribué 32 fois, soit : 32 000€
- Le dispositif « alternance » a été attribué 12 fois, soit : 72 000€
- Le dispositif « mener un projet scientifique » a été sollicité 23 fois, soit : 46 000€

Le COMEX A*MIDEX se réunira le 04 juillet prochain afin d'analyser les propositions faites par l'équipe opérationnelle concernant 105 parcours sur 132 qui n'ont pas demandé de modification de leur maquette. Les notifications de résultat seront publiées aux lauréats le 5 ou le 6 juillet.

Une première phase de notifications a été lancée le 17 juin, suite au comité de pilotage A*Midex du 13 juin, auprès des parcours qui souhaitent modifier leur maquette (27 parcours sur 132). Ces parcours doivent à présent détailler leur demande de modification de maquette auprès de la DEVE afin de passer en CFVU du 7 juillet. Pour l'instant seuls 2 de ces 27 parcours ont fait remonter leur demande de modification de maquette auprès de la DEVE.

Deux réunions d'installation « Kick off TIGER » seront proposées aux lauréats la semaine du 5 septembre prochain (le 6/09 à Marseille et le 9/09 à Aix-en-Provence).

Il s'agira d'un moment d'échange sur le fonctionnement de l'année à venir avec les dispositifs TIGER, suivi d'un pot pour échanger avec l'équipe opérationnelle et les porteurs politiques. L'ensemble des responsables de parcours lauréats de l'AAP, les instituts et composantes seront invités. Le mail d'invitation sera envoyé début juillet suite à la publication des résultats de l'AAP « Transformation de la Formation par la Recherche ».

2. Heures pour la transformation (via prime pédagogique)

Afin de soutenir et d'accompagner la transformation, le principe d'un volant d'heures (32h ou 42h selon le nombre de renforts choisis) sera accordé sur l'année 2022-2023 aux 132 parcours lauréats de l'AAP Transformation de la Formation par la Recherche.

Les parcours se concentrant sur un seul renfort se verront attribuer un volume de 32 heures, ceux engagés sur 2 ou 3 renforts auraient un soutien à hauteur de 42 heures.

Un provisionnement de 4 588 heures a été prévu sur les budgets de l'appel à projets. Soit, un budget total d'environ 300 000€ provisionné pour soutenir ce volant d'heures.

Ce volant d'heures permettra d'aider à l'accompagnement au changement ou au management de la transformation de la maquette.

Ces heures pourront être appréciées sous deux formes :

- des heures dédiées à l'**accompagnement au changement** financées via une **prime pédagogique** (plafonnée à 12 heures) rémunérée différemment en fonction du statut du personnel :

- versement d'une prime de responsabilité pédagogique (**PRP**) pour les personnels de 2nd degrés et IHU ;
- versement d'une indemnité fonctionnelle (C2) du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)
- versement d'une vacation administrative pour les ingénieurs et le personnel technique

- des heures dédiées aux **modifications de cours et/ou maquettes** financées via une **Equivalence de Service (EQS)**.

Il reviendra au responsable du parcours d'identifier en concertation avec l'équipe pédagogique les personnels les plus impliqués dans la transformation du parcours et d'arrêter une répartition des heures entre ces collaborateurs. Le responsable de parcours devra ensuite faire remonter les informations suivantes à l'équipe TIGER (à vérifier) : la répartition de l'enveloppe en heures pour l'accompagnement au changement et heures pour les modifications de cours/maquettes, la liste des collaborateurs identifiés et le type de rémunération pour la prime pédagogique selon le statut des personnels. L'équipe TIGER se chargera d'agréger les remontées par composante et notifiera les composantes des montants attribués sur chacun des budgets.

Il sera possible de procéder au paiement de ces heures selon 4 canaux de rémunération :

- Dans le cas du management du changement :
-> versement d'une prime de responsabilité pédagogique (**PRP**) pour les personnels de 2nd degrés, IHU, ou autre,
ou
-> versement d'une indemnité fonctionnelle (**C2**) du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) pour les enseignants chercheurs.
- Dans le cas de changement de cours au sein de la maquette : versement d'une **EQS**.
- Dans le cas de personnel technique et d'ingénieurs : **vacation administrative**.

Dans le cas des vacations administratives, les vacations sur crédits Idex peuvent être validées directement par l'équipe opérationnelle de TIGER, sans passer par validation d'A*MIDEX.

L'équipe opérationnelle travaille actuellement sur un canevas pour permettre aux composantes de lui faire remonter l'information finale.

Il est nécessaire pour l'équipe opérationnelle TIGER d'informer dès à présent la direction de chaque composante, ainsi que la DRH afin de faciliter cette mise en place.

3. Dispositif AMU lecturer

L'Appel SFRI exige la mise en place du statut AMU lecturer au sein des parcours lauréats. Le projet TIGER expérimentera le dispositif sur l'année académique 2022/2023 avec les instituts d'établissement, et les parcours impactés par l'AAP transformation de la Formation par la Recherche. Cette première année permettra de tester le dispositif au sein d'AMU et de faire remonter les axes positifs, ainsi que les axes d'amélioration auprès de l'ANR.

Le dispositif AMU Lecturer offrira la possibilité aux personnels issus des EPST et des EPIC de participer aux activités de formation de l'université sur le niveau Master. Les personnels concernés sont les ingénieur(e)s d'Étude ou de Recherche, les chargé(e)s de Recherche, les directrices/directeurs de Recherche.

Les obligations du « Professeur associé » seront de consacrer 40 heures d'enseignement par an (HeqTD), 26 heures au pilotage administratif d'une formation avec un engagement pour deux années et une possibilité de renouveler une fois le contrat. Exemples d'actions de pilotage administratif d'une formation : pilotage de la démarche qualité du master, pilotage de la démarche d'ouverture du parcours à l'international, ou de la relation avec des entreprises.

Le montant de la rémunération et le dispositif technique sont en cours d'instruction auprès de nos services et des partenaires.

Le profil « enseignant AMU associé » a été validé par le Comité Opérationnel TIGER. Les profils recrutés interviendraient au sein de plusieurs parcours de niveau Master afin de favoriser la dimension interdisciplinaire du dispositif et de limiter l'impact dans le calcul des services d'enseignants chercheurs.

Le processus suivant est proposé afin d'encadrer le recrutement de ce profil au sein des parcours lauréats :

- 1.** Chaque Institut d'établissement, ou parcours (dans le cas d'un périmètre hors-institut) fera remonter une demande d'ouverture de poste « enseignant AMU associé » à sa ou ses composante(s). La requête sera le résultat d'un consensus entre l'institut d'établissement et les parcours impactés, ou entre les parcours impactés (dans le cas d'un périmètre hors institut). La demande devra préciser les différents enseignements qui seront pris en charge par le professeur associé.
- 2.** La validation de chaque demande sera effectuée par la ou les composantes concernées, puis transmise au Comité Opérationnel TIGER qui validera le profil « professeur associé »
- 3.** La campagne de recrutement pourra être mise en place, basée sur une approche ascendante et sur le volontariat.

La sélection des candidatures se ferait en deux étapes :

- Étape 1 : CV académique + lettre de candidature
- Étape 2 : Entretien devant une commission Adhoc

Le premier travail à mener par les instituts d'établissement et les parcours impactés est de cibler le type de poste à ouvrir, d'y associer les compétences recherchées, ainsi que le profil des candidats souhaité (ingénieur(e)s d'Étude ou de Recherche, chargé(e)s de Recherche, directrices/directeurs de Recherche).

L'année 2022/2023 permettra de lancer et d'expérimenter le dispositif AMU lecturer, et d'en tirer un bilan et des axes d'amélioration en fin d'année universitaire.

Autre point évoqué :

Réflexion à venir sur la prise en compte de l'investissement des enseignants chercheurs qui participent à la mise en place des plateformes et des TRIPs.

4. Fonctionnement des GTs pour l'année à venir / Calendrier 2022-2023

Le comité opérationnel TIGER propose de fusionner les GT MSE de TIGER et de DREAM-U (ce dernier n'existe d'ailleurs plus depuis plusieurs mois) afin d'avancer ensemble sur des thématiques qui concernent largement les deux projets PIA.

Le fonctionnement des GTs pour l'année à venir sera discuté lors des prochains GT 1/2/3/4 (juillet).

Les objectifs sont de valider les membres (en remplaçant des membres qui ne participent jamais), de planifier le calendrier, et de valider le format.

La composition de chaque GT sera validée lors du COMEX de septembre.

5. AAP TRIPs : point d'étape

Une première partie d'AAP a été mis en place avec 13 propositions émanant de 15 instituts d'établissement. Parmi celles-ci : 7 projets « inter-institut » et 6 projets « individuel », ainsi qu'une diversité des lieux d'accueil : MMSH, Campus Centre, Arbois, Campus Etoile, site INSERM et site CNRS.

Christophe Bordi et Mathilde Gabriel ont rencontré individuellement tous les Responsables Scientifiques et Techniques des candidatures TRIPs afin d'échanger sur les projets déposés.

Une présentation des 13 candidatures a été faite le 24 juin auprès de la Direction Générale des Services, des directions administratives (DDPI, DEPIL, DOSI, DCP), composantes et CISAM+, afin de déterminer la faisabilité et le besoin d'accompagnement de chacun des projets.

Une visite de chaque site est actuellement réalisée avec les services associés afin de s'assurer de la faisabilité des projets et de mettre en place des avis de recommandation de la part de l'équipe opérationnelle.

Il n'est pas envisageable aujourd'hui de mettre en place un dispositif RH afin d'accompagner la mise en place de ces plateformes. La question pourra de nouveau être posée suite à la phase d'expérimentation actuelle et l'implantation des premières plateformes.

6. Bilan de l'AMI TIGER 2021-2022 : aspects budgétaires

Les Instituts d'établissement ont jusqu'à décembre 2022 pour dépenser les attributions distribuées suite à l'AMI 2021/2022.

L'équipe opérationnelle va revenir vers les Instituts d'établissement qui ont un taux d'exécution inférieur à 50% afin de les accompagner vis-à-vis du BR2, de répondre à leurs interrogations et de faire remonter les éventuelles difficultés au niveau de l'expérimentation.

7. Validation des comptes-rendu de janvier et avril 2022

Ces comptes-rendus sont validés par le COMEX.

8. Autres sujets

Actualités DEVE :

En vue de la prochaine Accréditation (2024), la DEVE est en train de :

1/ revoir le référentiel de service afin de repositionner les activités hors cours à la fin du service, ou en heures complémentaires (donc plus de limitation de ces activités à 128H). Les activités hors cours peuvent être par exemple des activités de suivi de stage, suivi d'alternance etc...

2/ réfléchir à la possibilité de consacrer un pourcentage d'heures de cours à des enseignements au sein d'autres composantes, ou ED. Ceci, sans avoir à demander l'autorisation de la composante de rattachement.

Cette solution viserait à promouvoir l'interdisciplinarité. La réflexion est en cours et la proposition sera faite aux doyens, pour mise en place en sept 2024.

Actualité ANR :

Denis Bertin : nous avons eu une confirmation orale, de la part de l'ANR, de pouvoir rendre éligibles les EQS. Cette décision est en cours d'officialisation.